

MISE À JOUR SUR L'ENVIRONNEMENT AUX ÉTATS-UNIS



PONT INTERNATIONAL
**GORDIE
HOWE**
INTERNATIONAL BRIDGE

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), le Michigan Department of Transportation (MDOT), et Bridging North America (BNA) s'engagent à protéger l'environnement sur le site du Pont international Gordie-Howe et ses environs. Une approche diversifiée est mise en œuvre pour limiter tout effet négatif potentiel sur l'environnement naturel, les ressources culturelles et les résidents et entreprises à proximité. Au moyen d'inspections quotidiennes, plusieurs composantes environnementales intégrées sont régulièrement évaluées afin de déterminer l'efficacité des mesures actuelles et d'orienter les aménagements à venir. Sur les sites canadien et américain du projet, un certain nombre de catégories d'impacts environnementaux ont été identifiées pour la surveillance et l'atténuation pendant toute la durée de vie du projet, conformément aux engagements pris dans le rapport d'évaluation environnementale et rapport d'évaluation environnementale au Canada et la déclaration finale d'impact environnemental) et au rapport de décision aux États-Unis.

QUOI DE NEUF?

Lisez ci-dessous la plus récente mise à jour trimestrielle sur la protection de l'environnement aux États-Unis. Ces renseignements couvrent les activités du 1er avril au 30 juin 2021.

- La phase 2 du programme de surveillance des vibrations se poursuit. Le programme a été lancé en janvier 2021 et 120 propriétés situées à moins de 150 pieds de zones de construction spécifiques ont été contactées. Pour en savoir plus sur le programme, consultez le site Web : <https://www.gordiehoweinternationalbridge.com/en/michigan-interchange>.
- Des écrans acoustiques seront installés aux endroits identifiés dans le cadre de l'étude du Passage international de la Rivière Détroit et de la réévaluation finale de l'étude d'impact sur l'environnement, achevée en 2018. La conception détaillée des murs antibruit est en cours. D'autres détails relatifs à la conception et à l'esthétique des murs antibruit seront communiqués au public et des consultations seront menées auprès des propriétés adjacentes à l'automne 2021.
- Des inspections régulières de la qualité de l'eau et des mesures de contrôle du sol, de l'érosion et des sédiments ont été menées dans toutes les zones de construction actives, en coordination avec le MDOT.
- L'échantillonnage continu des matériaux excavés se poursuit. Les matériaux sont réutilisés sur l'ensemble du site pour la mise en place de remblais de surcharge afin d'accélérer la consolidation du sol.
- La terre a été retirée des zones de contamination connues et l'échantillonnage et les analyses du sol pour la contamination du sol se poursuivent dans tout le point d'entrée.
- Conformément aux exigences de l'évaluation environnementale, la surveillance du bruit et des vibrations, des matériaux d'excavation et des déchets dangereux se poursuit sur l'ensemble du site. Les mesures d'atténuation requises ont été mises en œuvre.
- Des mesures supplémentaires, notamment le balayage des routes, ont été mises en œuvre pour minimiser les rejets vers les routes adjacentes.
- La surveillance continue de la qualité de l'air et les mesures d'atténuation comme la pulvérisation d'eau se poursuivent sur l'ensemble du chantier pour minimiser la production de poussière. La consultation réglementaire se poursuit pour répondre aux exigences nécessaires.
- Les eaux pluviales sur le site sont gérées par une série de bassins de gestion des eaux pluviales temporaires et conformément aux exigences réglementaires.
- La conception paysagère continue à être élaborée en coordination avec le MDOT.